



GFI

Conseil d'Administration du 7 décembre 2021

Décision modificative n°3-2021

Les propositions du présent rapport font l'objet de la décision modificative n°3 - 2021.

Budgétairement, cette décision modificative concerne l'ajustement de crédits d'ordre nécessaires à la passation des écritures relatives au patrimoine du SDIS, l'inscription de dépenses et recettes en section de fonctionnement afin de permettre l'exécution des décisions relatives aux provisions et le transfert de crédits de dépenses d'investissement d'un chapitre à l'autre.

Elle se solde par l'accroissement de 3.000 € de l'autofinancement, les prévisions d'emprunt, quant à elles, restent nulles pour l'exercice.

Section de FONCTIONNEMENT

Le montant des propositions accroît de 50.000 € le volume global des dépenses et des recettes réelles de la section de fonctionnement. Les propositions se déclinent de la manière suivante :

	Propositions	Commentaires
Provisions pour risques et charges sur contentieux	+ 56.200 €	Cf. décision précédente portant sur l'ajustement des provisions constituées
Services bancaires	- 4.000 €	Lors du budget primitif 2021, des crédits avaient été inscrits dans l'éventualité du paiement de frais bancaires en cas de réaménagement de la dette. Aucune opération de gestion de dette n'ayant été opérée, il convient de supprimer l'inscription.
Admission en non valeurs	- 2.200 €	Le montant des admissions en non valeurs autorise le réajustement des crédits 2021.
Total des Dépenses	+ 50.000 €	
Reprise sur provisions	+ 50.000 €	Cf. décision précédente portant sur l'ajustement des provisions constituées
Total des Recettes	+ 50.000 €	

Section d'INVESTISSEMENT

Le montant global de la section d'investissement reste inchangé. Les propositions de la présente décision modificative prévoient :

- le transfert de 72.000 € prévus initialement sur le chapitre 21 pour l'acquisition des équipements d'armement du futur véhicule de l'équipe sauvetage déblaiement vers le chapitre 23. Simultanément, ces crédits sont intégrés à l'autorisation de programme n°400-2020-1 Programme véhicules 2021 sans que le montant total de l'AP/CP ne soit modifié ;
- sur cette même AP/CP, les prévisions de livraison des véhicules permettent de réduire les crédits de paiement de l'exercice 2021 à hauteur de 456.000 € ;
- l'inscription sur le compte 1068 des crédits nécessaires (456.000 €) aux écritures de solde du compte 1069 ; opérations préalables au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 (Cf. rapport sur l'apurement du compte 1069).

Enfin, le budget primitif 2022 ne sera adopté qu'en mars 2022. En conséquence et compte tenu des décalages de réalisation qui sont intervenus sur l'exercice 2021, il convient de revoir la ventilation des crédits de paiement des autorisations de programme en cours de réalisation. Cette révision vise uniquement à assurer la pleine

capacité à exécuter les autorisations de programme dès le début de l'exercice 2022, avant le vote du budget conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi les crédits de paiement 2022 des autorisations de programme se déclinent de la manière suivante :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/20	Prévisions de réalisations 2021	CP 2022	Reste à financer
CIS Paimboeuf	100-2009-17	988.000	478.075	469.600	13.800	26.525
Ecole Départementale	100-2009-18	19.000.000	2.195.914	50.000	200.000	16.554.086
CIS Rezé – Aménagement Extension	100-2018-1	4.300.000	110.242	62.000	383.600	3.744.158
COMCIS Vay – Le Gâvre	100-2018-2	935.000	381.841	506.800	8.000	38.359
CIS – CIR Derval	100-2019-1	3.675.000	133	24.000	240.000	3.410.867
CIS – CIR Pornic	100-2013-2	11.651.000	1.821.359	906.700	8.841.200	81.741
Groupement Nord	100-2020-1	3.816.000	598.138	18.000	255.000	2.944.862
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès	200-2021-1	2.500.000	0	136.000	820.000	1.544.000
Véhicules – reconditionnement tuyaux en écheveaux	400-2015-2	576.000	391.348	50.300	70.000	64.352
Transformation VTU en VSPR*	400-2019-1	555.000	60.298	167.200	165.000	162.502
Programme Véhicules 2020	400-2019-2	6.050.000	1.095.743	4.568.400	382.200	3.657
Programme Véhicules 2021	400-200-1	2.656.000	0	796.000	1.780.800	79.200
Total		56.702.000	7.133.091	7.755.000	13.159.600	28.654.309

* VSPR : véhicule de secours et de protection routière

Enfin pour permettre l'exécution dès le démarrage de l'exercice 2022, il vous est proposé d'adopter les nouvelles autorisations de programme suivantes :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	CP 2022	Reste à financer
Entretien du patrimoine immobilier 2022 - 2026	200-2021-2	4.500.000	900.000	3.600.000
Programme Véhicules 2022	400-2021-1	1.964.000	882.000	1.082.000

Crédits d'ORDRE

Des crédits d'ordre intra section d'investissement sont inscrits pour un montant de 21.000 € correspondant à l'intégration aux comptes d'immobilisations des frais d'études et d'insertion.

Un ajustement des crédits d'ordre entre section est également proposé à hauteur de 3.000 € en vue de réaliser les écritures de constatation des travaux en régie (recettes d'ordre de fonctionnement et dépenses d'ordre d'investissement) conduisant à accroître le virement à la section d'investissement du même montant.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- ✓ *adopter la décision modificative n°3 -2021 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recettes, sauf en fonctionnement et en investissement pour les articles spécialisés correspondant aux versements des subventions (articles 6574 et 204...) et en investissement pour les articles relatifs aux opérations réalisées sous mandat (articles 4581 et 4582) ;*
- ✓ *approuver la création des autorisations de programme n°200-2021-2 « Entretien du patrimoine immobilier 2022 – 2026 » pour un montant de 4.500.000 € affectée au chapitre programme 2022001 et n°400-2021-1 « Programme Véhicules 2022 » pour un montant de 1.964.000 € affectée au chapitre 23 ;*
- ✓ *approuver les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées dans le rapport .*